

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Band:</b>	51 (1980)
<b>Heft:</b>	4: L'énergie : problème complexe et capital III
<b>Artikel:</b>	Conception globale de l'énergie : point de vue du gouvernement bernois
<b>Autor:</b>	Office d'information et de documentation du canton de Berne
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-824612">https://doi.org/10.5169/seals-824612</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Conception globale de l'énergie: point de vue du gouvernement bernois

Le gouvernement du canton de Berne vient de préciser son point de vue à propos de la conception globale de l'énergie (CGE). A la mi-janvier dernier, il s'était déjà exprimé à ce sujet avec Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Soleure, dans une réponse commune à la consultation des autorités fédérales. Aujourd'hui, le Conseil-exécutif développe certaines de ses considérations et les complète à propos de l'approvisionnement en électricité et l'introduction d'un éventuel impôt sur l'énergie. Le gouvernement est favorable à l'insertion dans la Constitution fédérale d'un article sur l'énergie, ainsi qu'au prélèvement d'un impôt modéré sur les énergies importées, dont l'utilisation aurait été très clairement définie, et qui pourrait, par exemple, être combiné à un éventuel impôt sur les transports. En outre, l'exécutif cantonal entend en principe donner son appui à l'agrandissement et à la transformation des centrales hydro-électriques existantes. Il rejette en revanche les centrales thermiques alimentées par du gaz ou du mazout et estime que la production d'électricité à l'aide du charbon est problématique. Pour ces raisons, le gouvernement cantonal est d'avis que l'énergie nucléaire est apte à couvrir les besoins en électricité, mais il souligne expressément les problèmes liés à l'élimination des déchets et à la sécurité, de même qu'à la clause du besoin.

Dans la prise de position des cantons groupés au sein de la Conférence des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (sans le canton d'Argovie), on insistait déjà sur la nécessité de pratiquer surtout une politique énergétique active et d'économiser l'énergie au sens large du terme. On avait également relevé qu'une utilisation rationnelle de l'énergie, comportant la transformation de tous les déchets, faisait partie de son

utilisation parcimonieuse. Pour ce qui est des explications de la commission sur les besoins en électricité, la prise de position commune souligne notamment que l'appréciation des besoins en la matière paraît réaliste et que les possibilités d'économies sont relativement limitées pour l'électricité. Les installations existantes doivent être améliorées pour couvrir les besoins, alors que la construction de nouvelles et grandes centrales, de quelque genre que ce soit, susciterait toujours de l'opposition. De plus, les quatre cantons sont en faveur d'un article constitutionnel sur l'énergie qui permettrait à la Confédération de pratiquer une politique énergétique suivie et efficace, tout en coordonnant les efforts déployés par les cantons dans ce domaine. Ils voient également d'un bon œil la perception d'un impôt modéré sur l'énergie et dont l'affectation devrait être liée à des fins précises. Les ressources ainsi obtenues, perçues sur les énergies importées, devraient en priorité être utilisées à améliorer les installations techniques domestiques et l'isolation dans les maisons, au développement et à la mise en place de nouvelles techniques énergétiques et, dans une phase ultérieure, à favoriser l'implantation d'installations de grande envergure utilisant ces techniques nouvelles.

## Agrandir et transformer les centrales hydro-électriques

Bien que la contribution supplémentaire possible des forces hydrauliques (nouvelles installations et agrandissement des installations existantes) soit taxée de modeste, le canton de Berne approuve en principe le développement et la transformation des installations hydro-électriques existantes. De nouvelles charges pour l'environnement devraient rester

limitées ou être évitées, estime l'exécutif. D'important arguments écologiques et relevant de l'aménagement du territoire parlent contre le développement total des forces hydrauliques. Le Conseil-exécutif rejette les centrales thermiques à gaz. Le gaz naturel joue un rôle important et évident dans la substitution du cette raison, il ne devrait pas être utilisé pétrole, ajoute la gouvernement. Pour pour produire de l'électricité, des cas particuliers — couplage chaleur-force — devant par exemple rester réservés. Il estime également que les centrales à charbon sont problématiques — du moins pour le moment — pour les questions de rentabilité et du fait des charges qu'elles imposent à l'environnement. Comme elles utilisent énormément de charbon, seuls des emplacements situés près d'un tronçon de rivière navigable entreraient en ligne de compte, ce qui exigerait l'aménagement du Rhin en deçà de Bâle (selon proposition de la CGE). Des centrales thermiques à mazout seraient en revanche en opposition avec tous les efforts tentés pour trouver des moyens de remplacer le pétrole. Les centrales solaires et les installations alimentées par de nouveaux agents énergétiques ne joueront, jusqu'à l'an 2000, qu'un rôle marginal, relève encore le gouvernement bernois.

#### **Les centrales nucléaires nécessaires**

Pour les raisons exposées ci-dessus, l'exécutif cantonal est d'avis que l'énergie nucléaire est apte à couvrir les besoins en électricité. Certes, elle ne peut pas réduire de manière décisive la dépendance face à l'étranger, mais elle permet de mieux la diversifier. Il est également possible d'assurer le stockage des combustibles nucléaires pendant une période prolongée. Certaines charges imposées à l'environnement sont aussi inévitables avec l'énergie nucléaire, mais elles peuvent être maintenues à un niveau relativement bas. Selon le gouvernement bernois, de grands efforts sont faits au sujet de l'élimination des

résidus et la législation atomique renforcée offre des garanties supplémentaires que toutes les questions de sécurité et d'élimination des déchets seront traités avec beaucoup de sérieux et que la clause du besoin sera examinée avec le plus grand soin pour toute nouvelle centrale nucléaire. Le Conseil-exécutif constate toutefois que les explications fournies par le rapport de la commission de la CGE ne sont encore pas suffisants en ce qui concerne la preuve légale du besoin. Il fait parallèlement allusion à la sécurité, la fiabilité et la rentabilité des centrales existantes. Il évoque aussi le rôle que pourraient jouer les centrales nucléaires en tant que fournisseurs d'eau de refroidissement, l'utilisation de cette eau chaude représentant un pas important dans la substitution au pétrole.

#### **Pour un impôt raisonnable à affectation spéciale**

Le gouvernement voit en outre d'autres enchaînements possibles entre les transports et l'énergie, dont il faudra tenir davantage compte dans la future politique énergétique et des transports, en particulier en matière de financement. Le canton de Berne préconise donc un impôt raisonnable, à affectation spéciale, sur les agents énergétiques importés, comme cela a déjà été mentionné dans la prise de position commune. Le gouvernement cantonal ayant déjà approuvé, lors de la consultation, la constitution d'un fonds financé par des impôts de consommation pour les transports publics, il estime qu'une combinaison entre un impôt sur l'énergie et un impôt sur les transports vaut la peine d'être examinée. Un impôt sensible sur l'énergie entraînerait d'une part une forte baisse de la consommation et pourrait en même temps procurer des fonds pour promouvoir les transports publics, relève encore le gouvernement bernois.

Le développement des transports publics créerait le potentiel nécessaire pour le moment où les transports privés seraient fortement réduits du fait du coût de

l'énergie. Une combinaison serait non seulement objectivement justifiée, mais selon le gouvernement bernois, politiquement judicieuse. Car les expériences faites lors de certaines consultations populaires montrent qu'il est douteux

que le citoyen soit disposé à accepter deux nouveaux impôts spéciaux consécutifs.

Office d'information  
et de documentation  
du canton de Berne

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

### L'indice suisse des prix à la consommation en février 1980

En février 1980, l'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a faiblement augmenté, à savoir de 0,1 %, pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 106,7 points, qui est de 4,1 % supérieur à celui de 102,5 auquel il s'inscrivait une année auparavant. Le recul prononcé du taux annuel d'augmentation comparativement à celui de 5,1 % enregistré en janvier 1980 est imputable au fait que l'indice suisse des prix à la consommation avait accusé une progression extraordinaire entre janvier et février 1979. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La faible hausse de l'indice suisse en février 1980 résulte de mouvements de prix opposés. Alors que l'indice de l'alimentation (+ 1 %), celui des boissons et tabacs (+ 0,5 %) ainsi que celui du groupe « instruction et loisirs » (+ 2,1 %) se sont élevés, l'indice du groupe « chauffage et éclairage » (- 6,4 %) ainsi que celui des transports et communications (- 0,1 %) ont régressé. Les prix du mazout ont baissé de 8,4 % par rapport au mois précédent et ont eu une incidence de - 0,4 % sur l'indice général. De ce

fait, ils ne dépassent plus que de 29,6 % le niveau qui était le leur en février 1979. La part de cette hausse dans le taux annuel d'augmentation accusé par l'indice général (+ 4,1 %) atteint 1 point de pour-cent. La légère baisse de 0,4 % que les prix de l'essence ont connue comparativement au mois précédent n'a pratiquement eu aucun effet sur la variation de l'indice général. D'une année à l'autre, les prix de l'essence ont augmenté de 17,8 %, ce qui les fait encore participer à raison de 0,5 point de pour-cent au taux de 4,1 % accusé par la hausse de l'indice suisse des prix à la consommation en l'espace d'une année. Les quatre autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois sous revue.

L'élévation de l'indice du groupe « alimentation » s'explique essentiellement par de nouvelles majorations de prix — saisonnières dans une large mesure — pour des légumes et des fruits ainsi qu'au renchérissement de repas pris au restaurant, d'autres articles de boulangerie, du pain ainsi que de plats cuisinés. On a aussi assisté à un mouvement ascendant des prix pour les œufs, le café soluble en poudre, des conserves de légumes, des épices et sauces, le sucre, des articles de charcuterie et pour les pommes de terre. Les répercussions de ces hausses ont cependant été un peu atténuées par des prix en baisse pour la viande de bœuf et celle de porc ainsi que des potages en sachets.